

De : Jacqueline Leroux
A : [Cloutier, Caroline \(BAPE\)](#)
Objet : Questions GES - Audiences Métaux BlackRock
Date : 25 juin 2018 13:30:58

6211-19-027

Bonjour Madame Cloutier,

Veuillez trouver plus bas l'explication à l'effet que les émissions de GES n'arrivaient pas à 100% avec le total des émissions émises par le procédé et la combustion :

C'est bel et bien une erreur typographique, la phrase aurait dû être :

Considérant que la proportion des émissions du procédé de réduction directe qui sont de type combustion est de 28 % et que les émissions calculées par le protocole QC.19 (FeV80) sont entièrement des émissions de procédé, la proportion totale des émissions de type combustion du projet est de 37 % (63 % étant des émissions de procédé).

Et pour préciser les sources GIEC (cf. Annexe H, PR2-4) :

La référence complète et en français serait :

GIEC 2006, Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, préparé par le Programme pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, Eggleston H.S., Buendia L., Miwa K., Ngara T. et Tanabe K. (eds). Publié : IGES, Japon.